



COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
et à ses annexes V et VI.

Exercice 2019

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM
- **Nom de l'entité de gestion** : Service eau potable
- **Caractéristiques** : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARGANCHY, ARROMANCHES-LES-BAINS (lotissement Les Coteaux), AUDRIEU (hameau Hervieu), BARBEVILLE, BAYEUX, CHOUAIN, COMMES (hors hameau Escures), CONDE-SUR-SEULLES, CUSSY (hameau La Madeleine), ELLON, GUERON, JUAYE-MONDAYE, LONGUES-SUR-MER, MAGNY-EN-BESSIN, MANVIEUX, MONCEAUX-EN-BESSIN, NONANT, SAINT-LOUP-HORS, SAINT-MARTIN-DES-ENTREES, SAINT-VIGOR-LE-GRAND, SOMMERVIEU, SUBLES, SULLY, TRACY-SUR-MER, VAUCELLES, VAUX-SUR-AURE
- **Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** :
 Non, elle n'est pas obligatoire pour Bayeux Intercom
- **Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT** :
 Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : le 16 juin 2007 modifié le 25 août 2009
- **Existence d'un schéma directeur** Non. Pour autant, il existe une étude diagnostique de la compétence Eau potable réalisée en 2005-2006, qui a abouti à un programme de travaux pluriannuel pour améliorer la production et la distribution de l'eau sur le territoire tant en qualité qu'en quantité

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 24 964 habitants au 31/12/2019 (24 692 au 31/12/2018), sur la base de la population Insee 2017.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 272 abonnés au 31/12/2019 (10 218 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Arganchy	87	81	6	87	=
Arromanches-les-Bains	28	27	1	28	=
Audrieu	18	17	1	18	=
Barbeville	104	101	7	108	+3,8
Bayeux	4 845	4 805	65	4 870	+0,5
Chouain	105	97	8	105	=
Commes	257	255	8	263	+2,3
Condé-sur-Seulles	114	111	4	115	+0,9
Cussy	5	5	0	5	=
Ellon	212	197	9	206	-2,8
Guéron	118	109	12	121	+2,5
Juaye-Mondaye	292	284	14	298	+2,1
Longues-sur-Mer	354	339	14	353	-0,1
Magny-en-Bessin	71	66	4	70	-1,4
Manvieux	71	68	6	74	+4,2
Monceaux-en-Bessin	249	244	7	251	+0,8
Nonant	223	218	6	224	+0,4
Saint-Loup-Hors	200	183	17	200	=
Saint-Martin-des-Entrées	315	312	8	320	+1,6
Saint-Vigor-le-Grand	1 148	1 125	19	1 144	-0,3
Sommervieu	464	459	8	467	+0,6
Subles	278	278	4	282	+1,4
Sully	74	70	4	74	=
Tracy-sur-Mer	174	160	17	177	+1,7
Vaucelles	259	255	7	262	+1,2
Vaux-sur-Aure	153	139	11	150	-2,0
Total	10 218	10 005	267	10 272	+0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,89 abonnés/km au 31/12/2019 (26,75 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,43 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,42 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique de non domestiques rapportée au nombre d'abonnés) est de 167,96 m³/abonné au 31/12/2019. (175,46 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

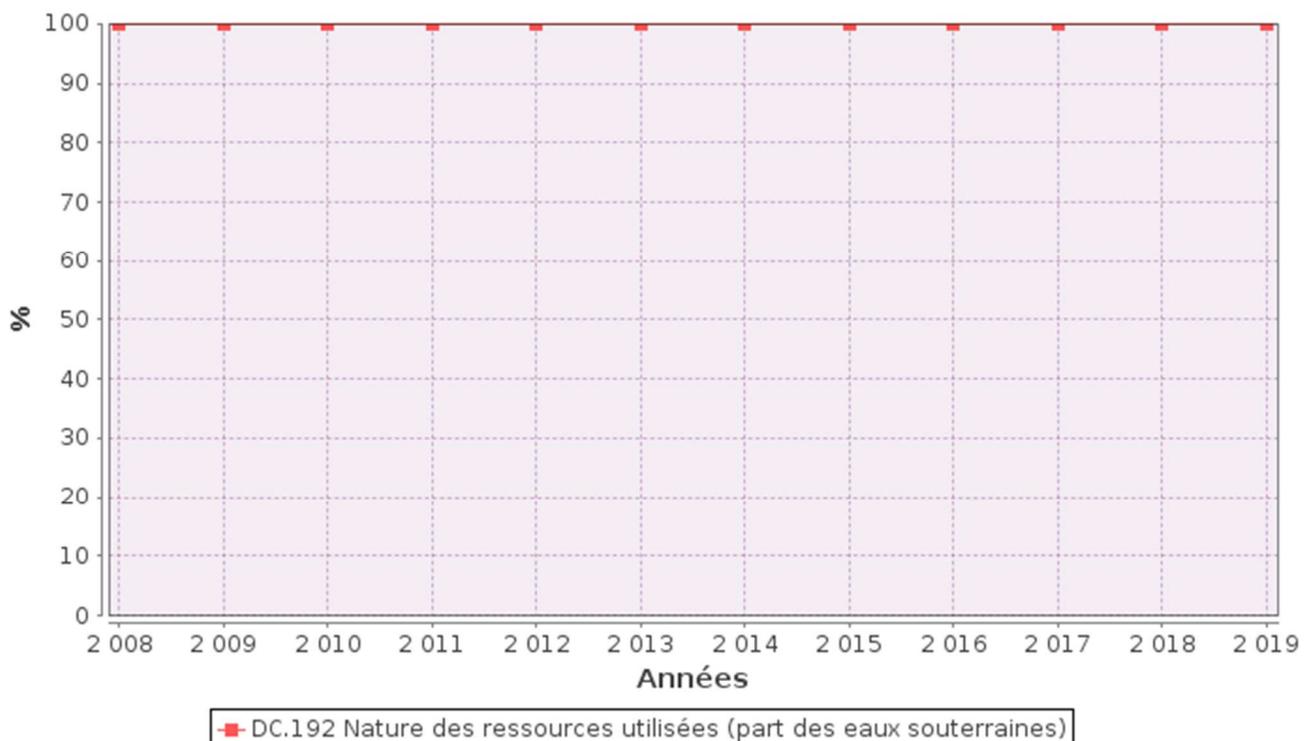


Le service public d'eau potable prélève 1 986 890 m³ pour l'exercice 2019 (2 028 498 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage de St-Gabriel-de-Brécy RD 35	Eaux souterraines	223 m ³ /h pdt 20 h 4 500 m ³ /j	1 644 426	1 362 702	-17,1
Forage de St-Vigor-le-Grand RD 516	Eaux souterraines	150 m ³ /h pdt 20 h 3 000 m ³ /j	151 814	385 207	+153,7
Captage de Barbeville RD 96	Eaux souterraines	65 m ³ /h pdt 20 h 1 300 m ³ /j	24 558	17 726	-27,8
Forage de la Rosière	Eaux souterraines	26 m ³ /h pdt 10 h 260 m ³ /j	59 596	66 764	+12,0
Forage Longues-sur-Mer Les Sourcins	Eaux souterraines	12 m ³ /h pdt 20 h 240 m ³ /j	36 884	30 708	-16,7
Forage de la Ferme d'Asnelles	Eaux souterraines	Pas de DUP	111 220	123 783	+11,3
Total			2 028 498	1 986 890	-2,1%

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



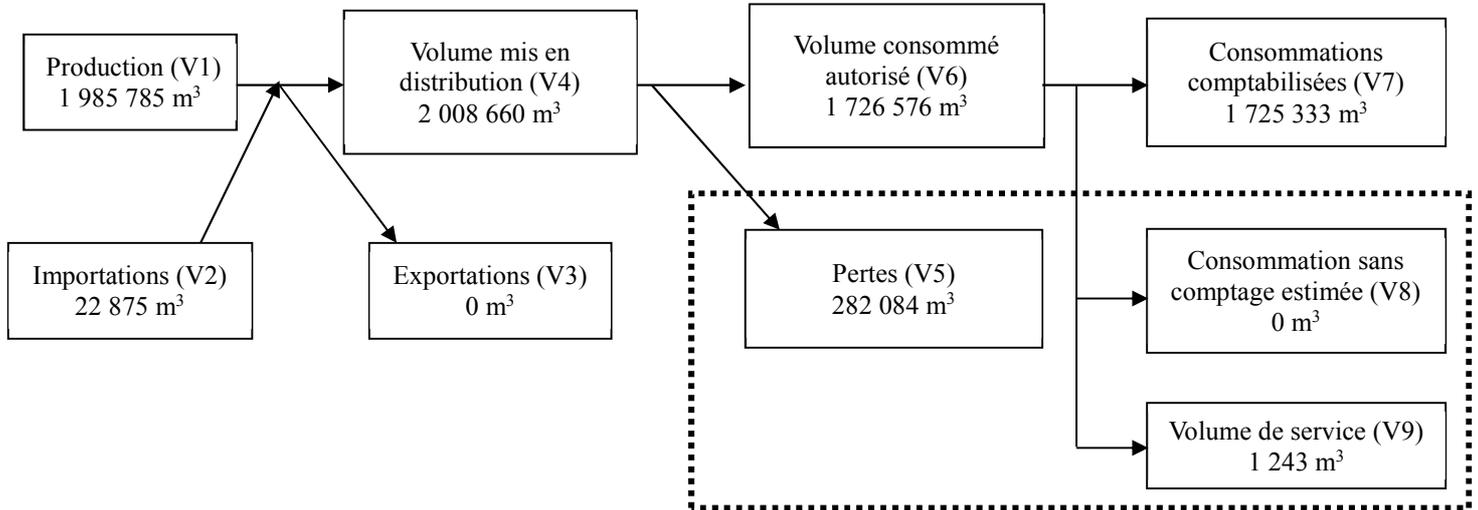
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

1.6.2. Production



Le service a deux stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Ferme d'Asnelles	Traitement au charbon actif en grain
Les Sourcins	Traitement physico-chimique du fer

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes, par exemple)

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forage de St-Gabriel-de-Brécy RD 35	1 644 426	1 362 702	-17,1%	80
Forage de St-Vigor-le-Grand RD 516	151 814	385 207	+153,7%	80
Captage de Barbeville RD 96	24 558	17 726	-27,8%	80
Forage de la Rosière	59 596	66 764	+12,0%	80
Forage Longues-sur-Mer Les Sourcins	35 620	29 603	-16,9%	80
Forage de la Ferme d'Asnelles	111 220	123 783	+11,3%	0
Total du volume produit (V1)	2 027 234	1 985 785	-2,1%	75



1.6.3. Achats d'eaux traitées



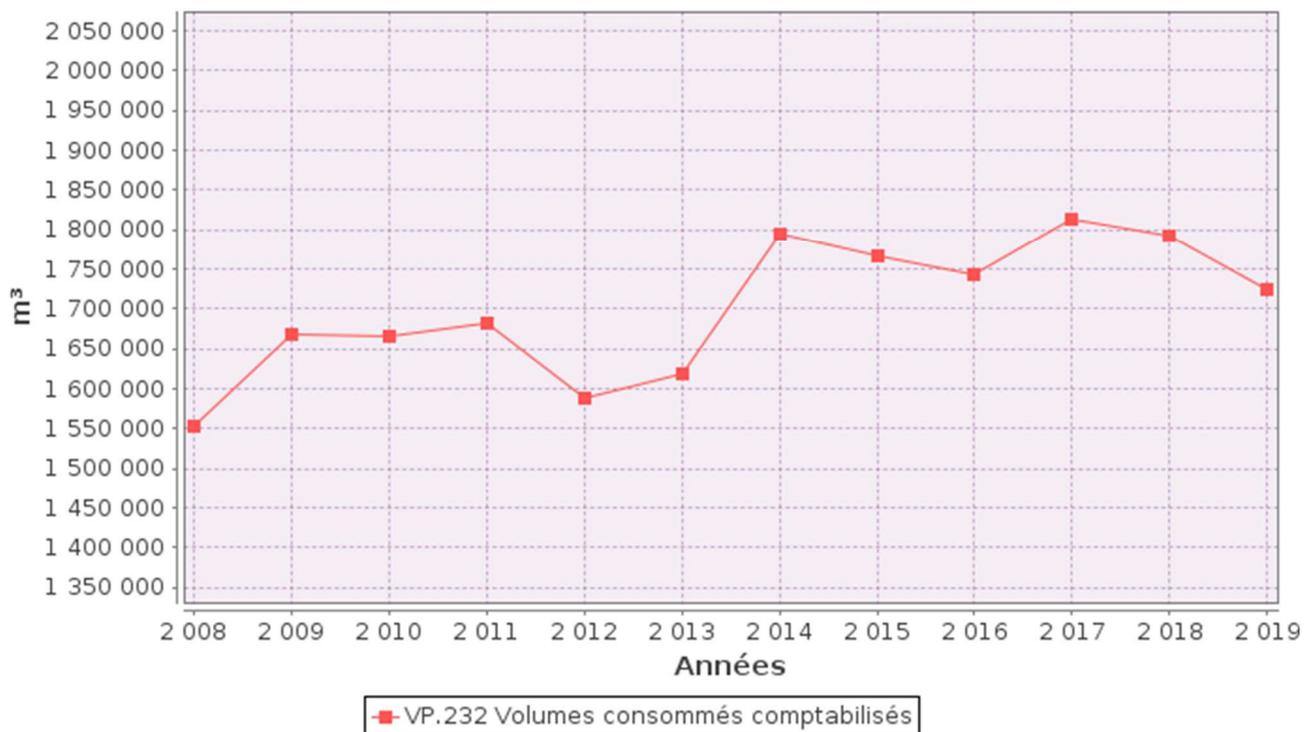
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
SMAEP du Vieux Colombier	4 455	4 277	-4,0	80
SIAEP de Balleroy	12 703	6 663	-47,5	80
SMAEP des Trois Cantons	19 293	11 935	-38,1	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	36 451	22 875	-37,2%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 248 455	1 233 845	-1,2%
Abonnés non domestiques	544 390	491 488	-9,7%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 792 845	1 725 333	-3,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	Non estimé	Non estimé	=
Volume de service (V9)	8 883	1 243	-86%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 801 728	1 726 576	-4,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 382 kilomètres au 31/12/2019 (382 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
	Communes en zone classée moyenne pour l'Agence de l'Eau	Communes en zone classée moyenne pour l'Agence de l'Eau
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	55,60 €	55,60 €
Abonnement DN 30	262,03 €	262,03 €
Abonnement DN 40	397,42 €	397,42 €
Abonnement DN 60	671,89 €	671,89 €
Abonnement DN 80	939,03 €	939,03 €
Abonnement DN 100 et au-delà	1 209,71	1 209,71
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,0062 €/m ³	1,0062 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,0062 €/m ³	1,0062 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La redevance Prélèvement sur la ressource en eau étant appliquée au volume prélevé dans les différentes ressources, le montant global versé à l'Agence de l'Eau est compris dans les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau et se trouve répercuté dans le part collectivité du prix de l'eau.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

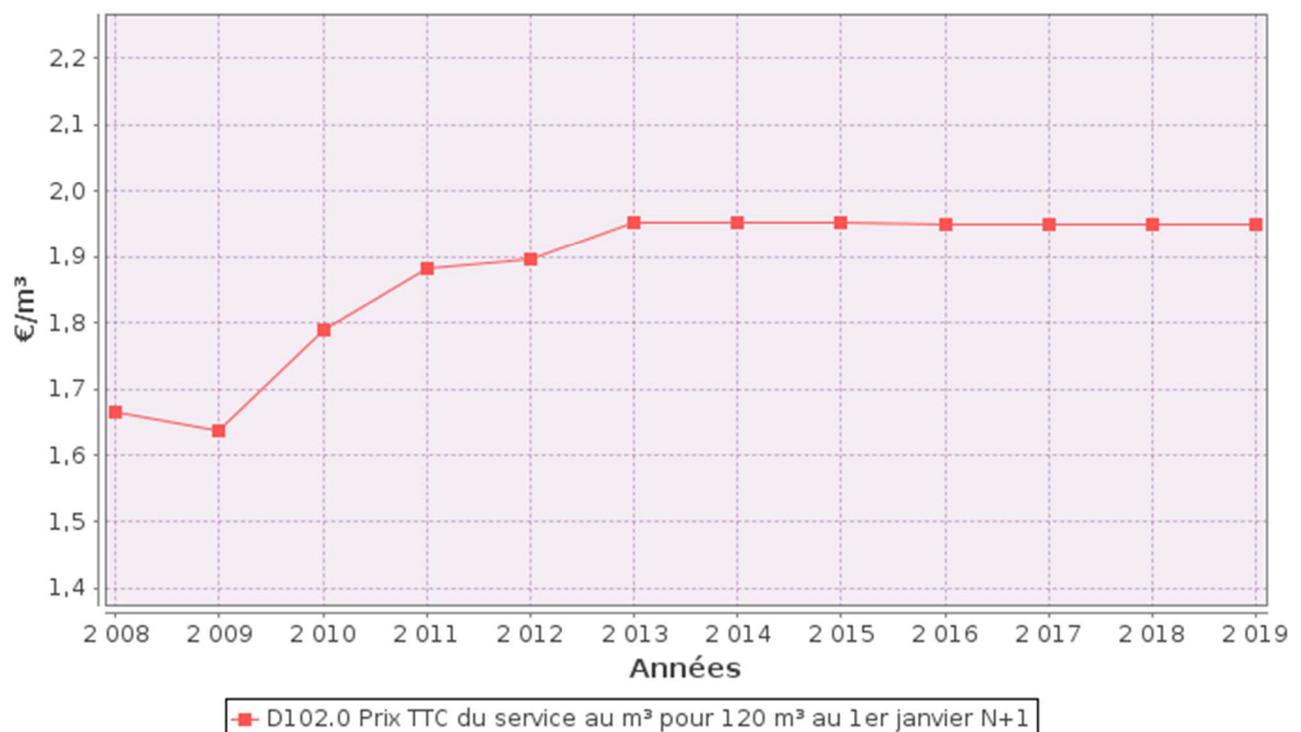
- Délibération n°15 du 26/09/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération n°17 du 14/03/2019 effective à compter du 18/03/2019 fixant les frais de changement de compteurs gelés ou cassés
- Délibération n°18 du 14/03/2019 effective à compter du 18/03/2019 fixant les frais de vérification des compteurs d'eau

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,60	55,60	0%
Part proportionnelle	120,74	120,74	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	176,34	176,34	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0,00	0,00	0%
TVA	12,21	12,21	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,81	57,81	0%
Total	234,15	234,15	0%
Prix TTC au m³	1,95	1,95	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif pour chaque commune desservie est identique.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 1 725 333 m³/an (1 764 749 m³/an en 2018).

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 490 846,11	2 482 238,87	-0,3
<i>dont abonnements</i>	658 791,53	690 887,81	+4,9
Recette de vente d'eau en gros	0	0	=
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	=
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	=
Total recettes de vente d'eau	2 490 846,11	2 482 238,87	-0,3
Recettes liées aux travaux	139 145,23	77 187,68	-44,5
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	=
Redevance pollution domestique	477 457,96	481 731,31	+0,9
Mise à disposition du personnel	20 557,22	(1)	
Frais de vérification de compteur	0	0	=
Remboursement frais par budget principal	13 632,86	(1)	
Subvention d'exploitation contrat d'animation	19 516,00	68 698,00	+252,0
Total autres recettes	670 309,27	627 616,99	-6,4
Total des recettes	3 161 155,38	3 109 848,86	-1,6

(1) Pas de recettes en 2019 : elles ont été déduites des dépenses entre budget

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 2 482 238 € (2 490 846 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	81	0	83	0
Paramètres physico-chimiques	82	1	92	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,9%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75

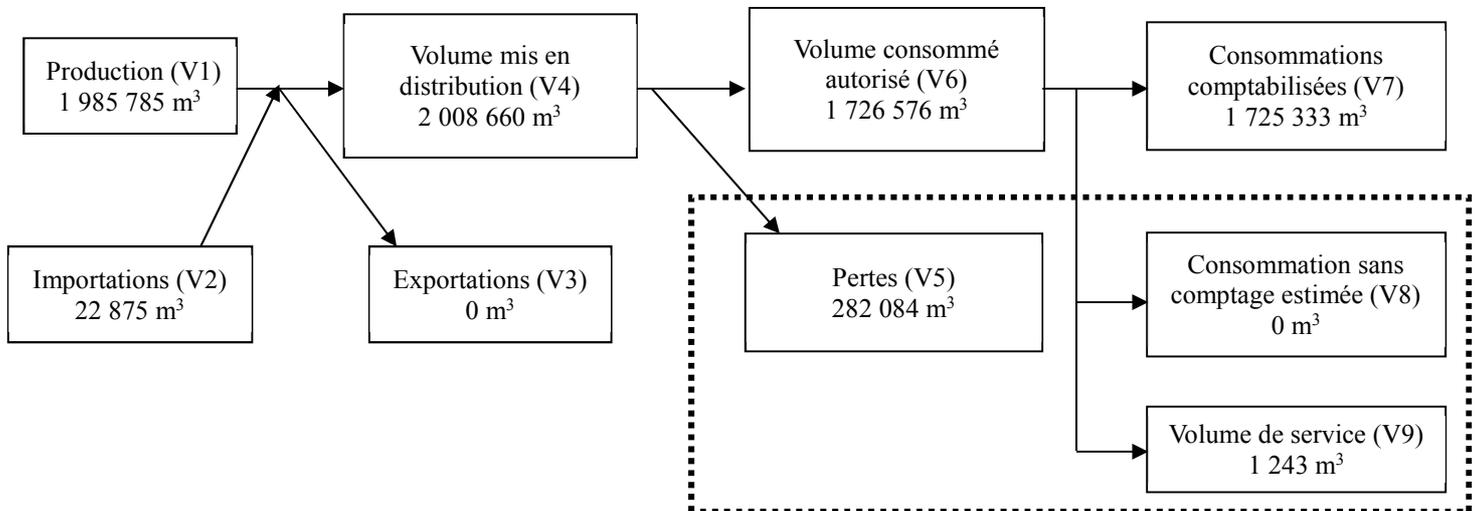
(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

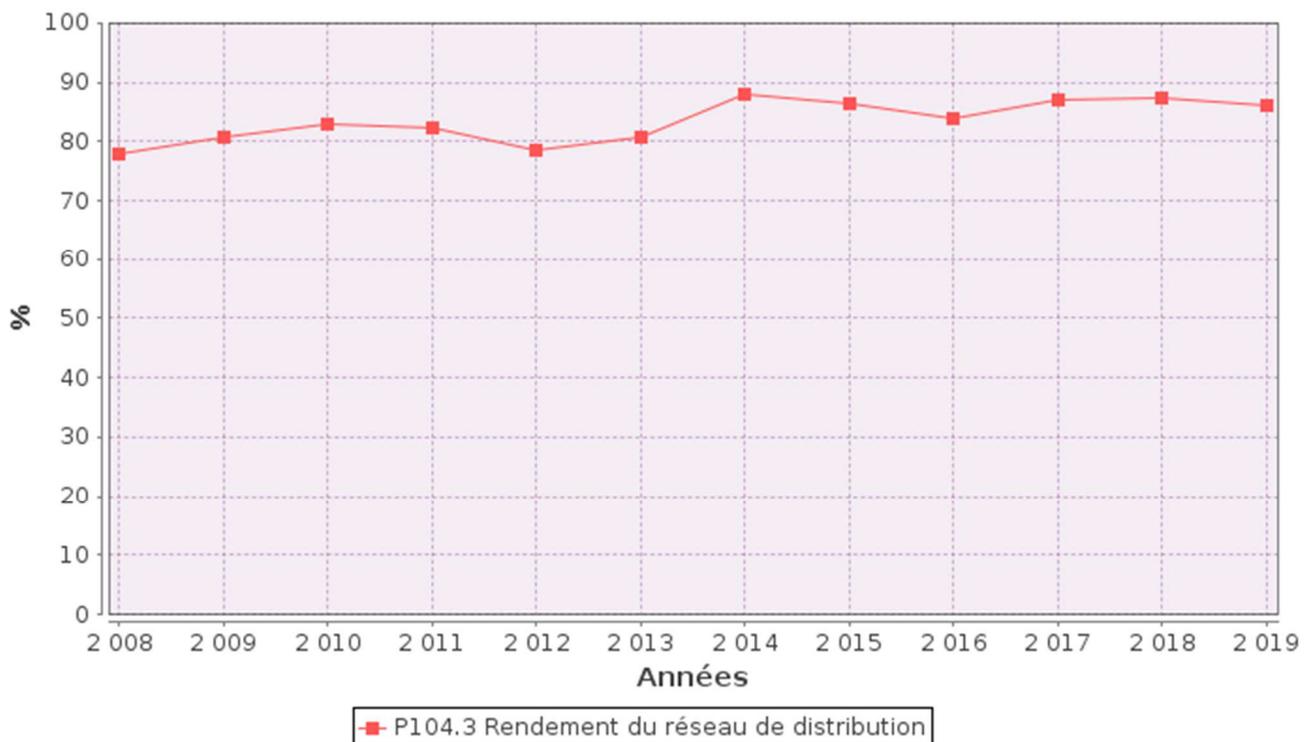
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	87,3 %	86 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,92	12,38
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,9 %	85,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2 m³/j/km (1,9 en 2018).

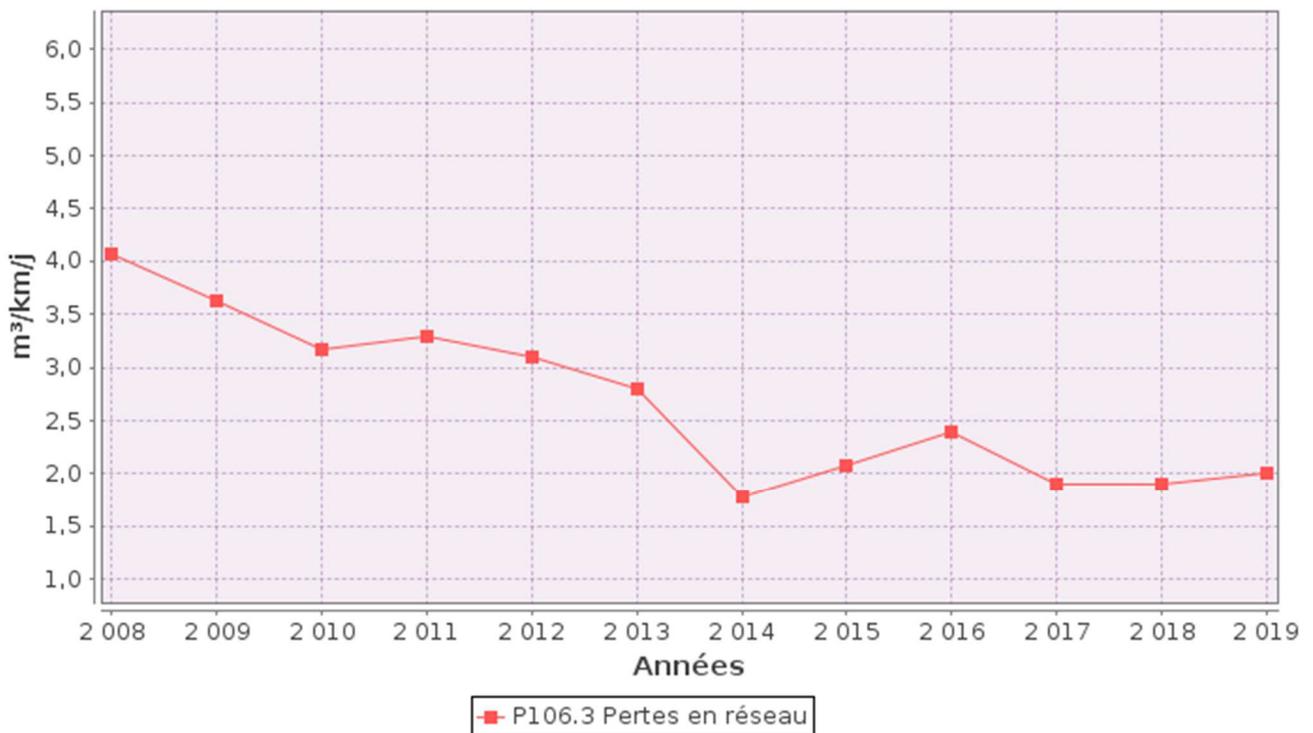


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 2 m³/j/km (1,9 en 2018).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0,80	4,20	12,83	1,46	5,65

Au cours des 5 dernières années, 24,94 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,31% (1,15 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75,1% (75,7% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire depuis 2015.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 010 864 €	1 598 958 €
Montants des subventions en €	0 €	19 187 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 521 375,29	3 414 923,89
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	150 492,44	176 849,40
	en intérêts	80 803,00	91 364,14

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 362 952,98 € (363 797,29 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Animation pour la mise en place d'une politique environnementale pour la reconquête et la préservation des aires d'alimentation des ressources en eau (volet agricole et non agricole)	48 170,00 €
Schéma directeur d'eau potable	50 000,00 €
Etude hydrogéologique sur les aires d'alimentation des ressources en eau	70 000,00 €
Etude prospective pour la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)	50 000,00 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programme pluriannuel de travaux adopté le 04/04/2019 en € HT								
Fiche action	Intitulé	Antérieur	Réalisé 2018	Reporté sur 2019	Voté 2019	2020	2021	Total opération 2016 → 2021
19AEP15	Installation des agents : Installation bornes recharge véhicules électriques	28 798,29	0,00	1 112,80	10 000,00			39 911,09
19AEP16	Travaux divers et imprévus sur ouvrages	31 973,90	2 870,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	94 843,90
19AEP17	Travaux divers et imprévus sur réseaux	78 526,20	13 193,58	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	241 719,78
19AEP19	Création de branchements, mise à niveau d'ouvrages de réseau	1 008 283,54	206 189,97	122 657,40	300 000,00	250 000,00	250 000,00	2 137 130,91
19AEP5-3	Réhabilitation de réseaux	1 972 544,02	200 080,53	1 009 788,01	950 000,00	900 000,00	900 000,00	5 932 412,56
19AEP6	Sécurisation des ouvrages	193 601,76	10 010,00	9 630,00	20 000,00	120 000,00	20 000,00	353 241,76
10AEP9	Modification des réseaux structurants du Planet	1 345 063,01	349 057,77	5 500,00				1 699 620,78
19AEP23	Sécurisation du réservoir de Sommervieu	0,00	0,00	0,00	100 000,00	1 500 000,00		1 600 000,00
11AEP18	Réhabilitation du forage de La Rosière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
10AEP8	Interconnexion et abandon Ferme d'Asnelles ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	538 000,00	1 080 000,00	3 778 000,00
09AEP2	Unité de dénitrification ⁽¹⁾	33 426,09	0,00	87 387,55	0,00	58 713,00	2 800 000,00	4 179 526,64
	Total	4 692 216,81	781 401,85	1 236 075,76	1 450 000,00	3 436 713,00	5 175 000,00	20 111 407,42

(1) Opérations programmées jusqu'en 2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 48 demandes d'abandon de créance et en a accordé 48, 6 demandes au titre du Fonds Solidarité Eau (FSE), en a accordé 5.

46 860,18 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0272 €/m³ pour l'année 2019 (0,0203 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La communauté de communes n'a pas mené d'actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 692	24 964
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,95	1,95
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,8%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,3%	86%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,9	2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,9	2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,15%	1,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75,7%	75,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0203	0,0272

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019 - Note liminaire

Facture d'eau type (D102.0) relative à l'ensemble des compétences eau potable et assainissement exercées en propre par la communauté de communes

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle Eau potable	55,60	55,60	0%
Part proportionnelle Eau potable	120,74	120,74	0%
Part fixe annuelle Assainissement	0,00	0,00	0%
Part proportionnelle Assainissement	262,21	262,21	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	438,55	438,55	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0,00	0,00	0%
TVA ⁽¹⁾ Eau potable 5,5%	12,21	12,21	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Voie Navigable de France (VNF) Rejet	0,00	0,00	0%
TVA ⁽¹⁾ Assainissement 10%	28,44	28,44	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	108,45	108,45	0%
Total	547,00	547,00	0%
Prix TTC au m³	4,56	4,56	0%

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La redevance Prélèvement sur la ressource en eau étant appliquée au volume prélevé dans les différentes ressources, le montant global versé à l'Agence de l'Eau est compris dans les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau et se trouve répercuté dans le part collectivité du prix de l'eau.